Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
19/08/2015	19/08/2015	2015.0489

1. Intitulé du projet

Rechargement en sable d'un cordon dunaire

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Communauté de Communes Opale Sud

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Bruno Cousein, Président

RCS / SIRET: 2 4 6 2 0 0 1 1 7 0 0 0 1 7

Forme juridique: EPCI à fiscalité propre

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
10e 10h	aménagement côtier de 1 200 m² rechargement de dunes/plages de 9 000 m3

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La communauté de communes Opale Sud dans ses actions de gestion de l'érosion dunaire souhaite réaliser les travaux suivants au lieu-dit le bois des sapins en baie d'Authie :
- rechargement du cordon dunaire à hauteur de 9 000 m3 envisagés deux fois
- prolongement de l'alignement en pieux sur 150 m accompagnés d'un filet de pêche en pied
- prolongement et rehausse du filet expérimental

Accompagnés en arrière du DPM par le renforcement du dispositif réalisé en grands sacs de chantier remplis de sable.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

L'objectif général du projet s'inscrit dans un programme global de confortement du cordon dunaire en forte érosion sur plusieurs dizaines de mètres en quelques années.
Le filet expérimental permet de repousser le cours de l'Authie grâce au rengraissement de la plage au pied du cordon dunaire.
Les pieux en bois accompagnés du filet de pêche récupéré en pied limitent l'érosion en bloquant le sable au pied du cordon dunaire.
Ce projet est en réalité constitué d'un ensemble d'actions permettant d'enrayer l'érosion du cordon dunaire et de protéger le bassin de risque en arrière du littoral.
Les systèmes utilisés sont réversibles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le rechargement en sable du cordon dunaire sera réalisé avec du sable prélevé sur la plage de Berck. Deux rechargements de 4 500 m3 sont prévus l'un en septembre et l'autre en novembre 2015.
Les pieux (anciens bouchots de récupération sur le parc à moules de Berck) seront implantés par système hydraulique eu égard au sous-sol présent (tourbe et craie). Il seront espacés de 50 cm chacun.
Le filet sera fixé à la main sur les pieux par l'équipe de protection du littoral de la CCOS.
Le filet expérimental sera rehaussé et prolongé.
Ces opérations seront réalisés sur l'estran à marée basse. Le renforcement des "grands sacs de chantier" sera réalisé lui depuis l'espace agricole en arrière.
Des dérogations à l'interdiction de circuler sur le DPM seront à solliciter pour la réalisation des travaux en particulier pour le transport du sable.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En exploitation la hauteur des filets en pied des pieux pourra être modifiée de façon manuelle.
Les bouées du filet expérimental sont à surveiller et à remettre en place éventuellement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'occupation temporaire du DPM
Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation d'occupation temporaire du DPM

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- alignement de pieux bois	150 m
- rechargement dunaire	2 x 4 500 m3
- surface globale impactée	1 200 m2
- filet S-Able à surélever et prolonger	150 m + 150 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1]	Long. __ ° __ ' __ " __	Lat. __ ° __ ' __ " __
Groffliers	*Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :*		
	Point de départ :	Long. 50 ° 38' 60" 24	Lat. 1 ° 57' 95" 82
	Point d'arrivée :	Long. 50 ° 38 ' 57 " 21	Lat. 1 ° 57 ' 99" 04
	Communes *traversées* :		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui [X] Non [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui [ ] Non [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? AOT délivrées les 14/112014, 09/03/2015, 22/06/2015

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui [X] Non [ ]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La problématique des dynamiques hydrosédimentaires en baie d'Authie fait l'objet d'études globales depuis plusieurs années. Les actions de prévention et lutte contre l'érosion dunaire ont été intégrées au PAPI Bresle-Somme-Authie dont la version complète a été déposée auprès de la DREAL en juin 2015 et déclaré recevable. La CCOS a engagé une étude de rechargement massif de ce cordon dunaire du bois des des sapins. Cette étude qui inclut la réalisation d'une étude d'impact est en cours de réalisation.

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Massif dunaire en forte érosion sans végétation

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** ☐ **Non** X

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le POS en vigueur sur Groffliers ne règlemente pas le DPM.
Le PLU est en cours d'élaboration.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	X	☐	Rive Nord de la Baie d'Authie N° régional : 055
en zone de montagne ?	☐	X	
sur le territoire d'une commune littorale ?	X	☐	Groffliers
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	X	☐	Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	X	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☐	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPR Littoral du Montreuillois prescrit et en cours d'instruction sur la base de l'étude conduite par la DREAL.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site d'Intérêt FR3100482 - N° régional : 09 Estuaire, dunes de l'Authie, Mollières de Berck et prairies humides arrière-littorales. Le projet se situe au sein de ce site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Cordon dunaire en érosion rechargé par l'apport d'excédent de sable prélevé sur la plage de Berck faisant partie de la même unité hydrosédimentaire.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le cordon dunaire est très érodé et pauvre en biodiversité. Le projet n'entraînera donc pas de perturbations ou de dégradations du milieu naturel.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Submersion marine et risque de rupture du cordon dunaire engendrant une inondation marine de la commune de Groffliers et d'une partie de Berck (zone industrielle).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Légèrement lors du battage hydraulique des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	X	☐	Échappement des engins de chantier
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	Non le rechargement en sable naturel est le matériau d'origine du cordon dunaire. le volume rechargé est faible au regard de la volumétrie du massif dunaire global. Les pieux en bois s'intègrent parfaitement dans le paysage et son finalement peu visibles.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porté par la communauté de communes s'inscrit dans une politique globale de gestion de l'érosion littorale. L'action envisagée ne représente qu'une solution temporaire destinée au maximum à préserver le cordon dunaire de la rupture par surverse.
Le volume de sable qui sera amené ne représente pratique rien à l'échelle des volumes de sédiments considérables qui sont mobilisés à chaque marée.
L'intérêt environnemental de ces "petites actions" est qu'elles sont réversibles. Le sable provient de la même unité hydrosédimentaire, les pieux sont issus du milieu marin puisque d'anciens pieux de bouchot d'un parc situé au nord de Berck. ces solutions constituent en soi des mesures d'évitement et de réduction à contrario d'une "solution en dur" voulue par la population locale.
Par ailleurs hormis la laisse de mer, le site n'est pas colonisé par la végétation remarquable ni directement habit par la faune protégée.
Par ailleurs, l'intervention ne durant qu'une semaine en période de marée basse, la présence d'engins de chantier sur le milieu est donc limité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Berck-sur-Mer le, 12 août 2015

Signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OPALE SUD

Annexe 2 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Plan de situation du projet

Le site du Bois des Sapins est localisé sur la commune de Groffliers en Baie d'Authie

Annexe 3 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Le cordon dunaire à recharger

Vue du cordon dunaire et des pieux existants

Le cordon dunaire et les pieux existants

Le filet expérimental S-Able actuellement

Annexe 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Les projets de filet et de pieux à prolonger

Schéma de principe des travaux sur le cordon dunaire :

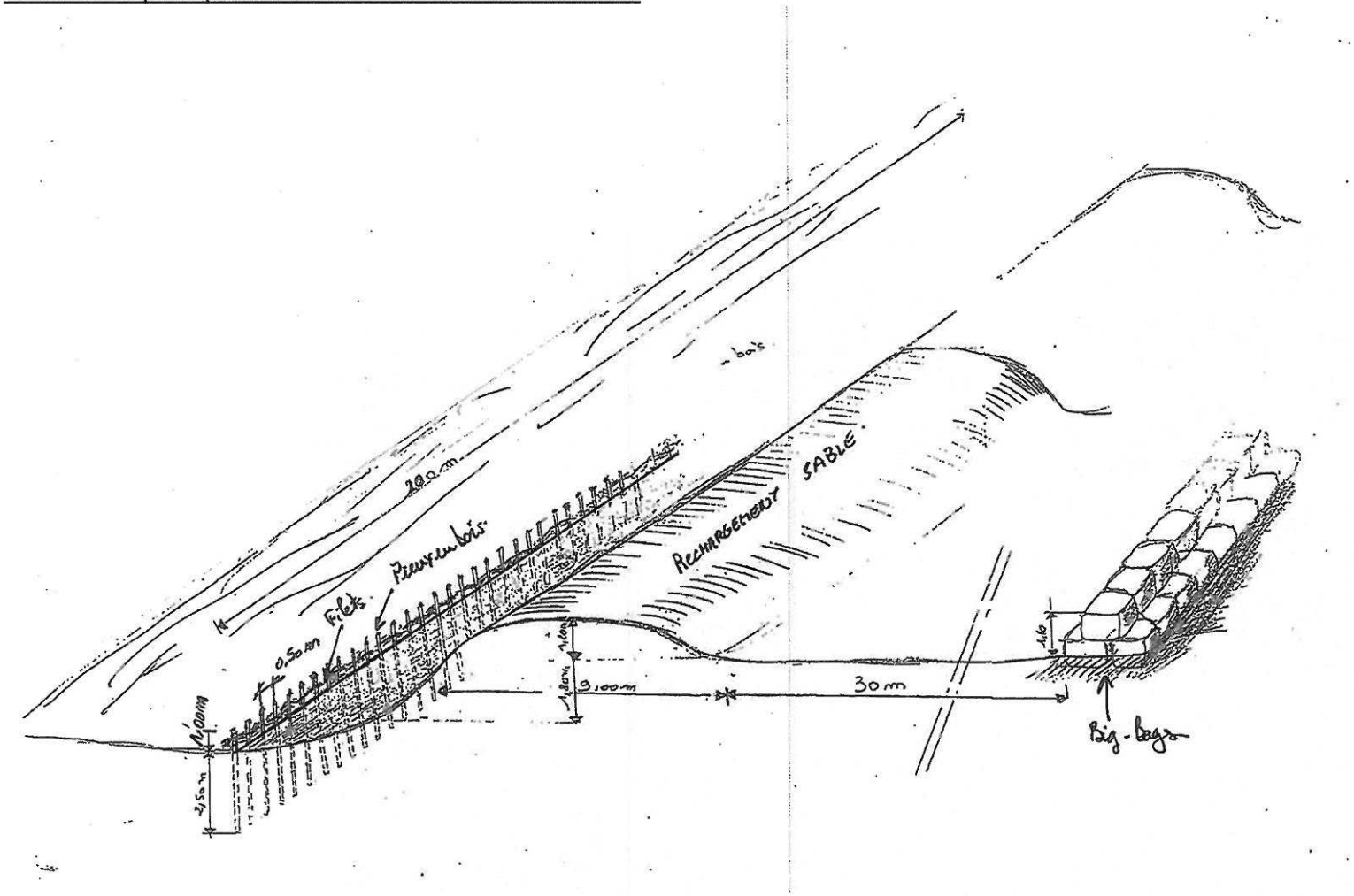
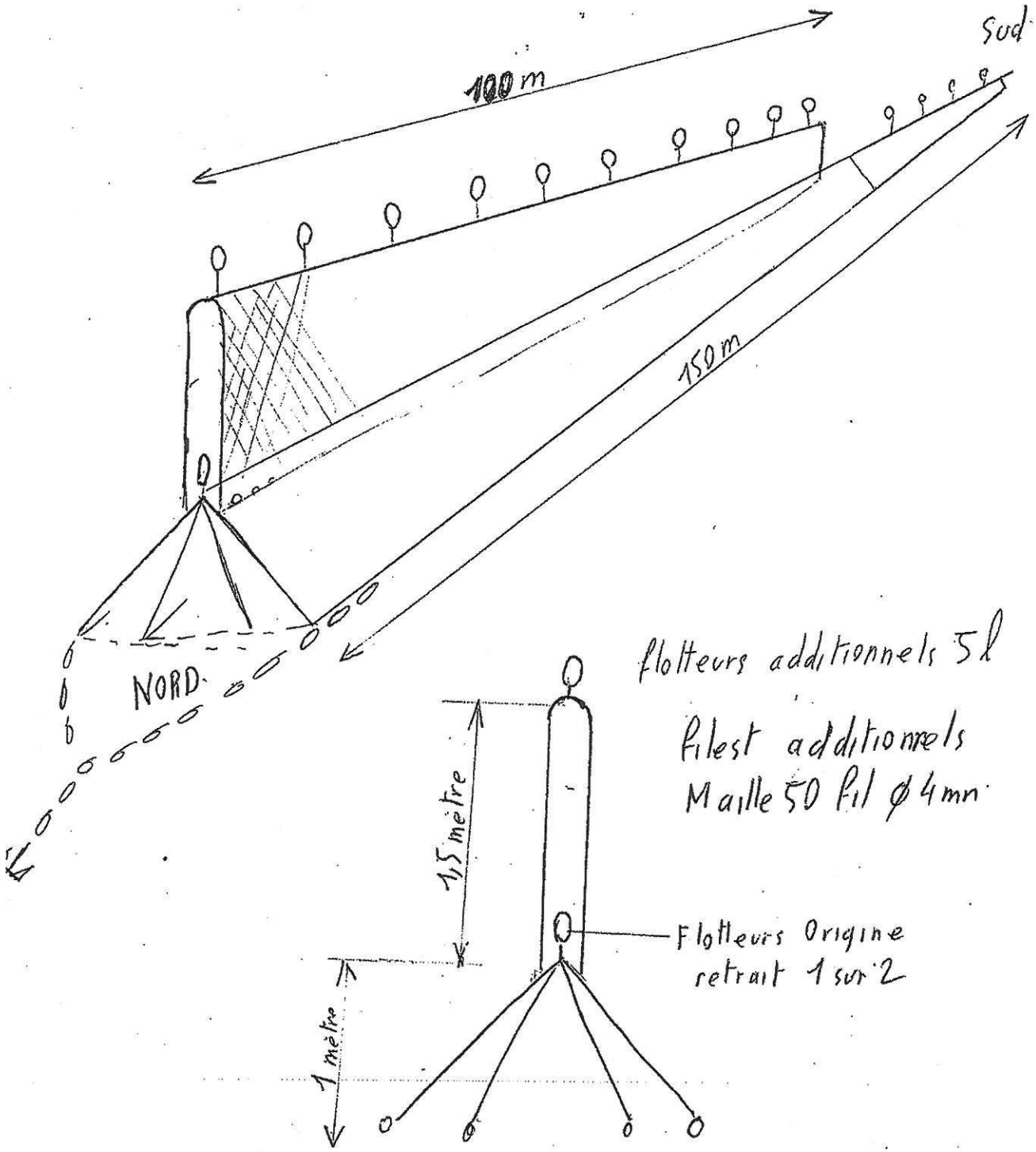
Schéma de principe filet expérimental S-Able :